

INSTITUTIONS : Une convention-cadre de 3 ans signée entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Caisse des dépôts

[MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE](#) / T : 04.67.13.60.00 et la Caisse des dépôts viennent de signer une convention-cadre pour une durée de 3 ans, qui marque l'engagement de cette dernière à soutenir les projets portés par la métropole. La Caisse des dépôts précise par ailleurs qu'elle conservera une présence à Montpellier et ce quelque soit le visage de la nouvelle grande région. www.montpellier-agglo.com